

Bulletin d'inscription aux 11^e Journées Spirale

« Je et nous » Comment apprendre aux tout-petits à vivre ensemble ?

Les 15 et 16 octobre 2020, à La Friche la Belle de Mai (Marseille)

Formation continue : 300 € (340 € après le 25/09/2020)

DATADOCK 0065390

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **76310922331** DIRECCTE Occitanie. N° SIREN : B 319 568 994 000 36

Pour valider l'inscription vous devez :

1 – Remplir la convention simplifiée ci-dessous et la retourner par courrier à :

ères formations, 33 avenue Marcel-Dassault 31500 Toulouse, ou par mail : formations@editions-eres.com

2 – Une confirmation d'inscription ainsi que la convention vous seront transmises par retour.

3 – La facture vous sera transmise après service fait le 16 octobre 2020.



25 septembre 2020

Date limite d'inscription
pour bénéficier des tarifs préférentiels

Inscription en formation continue

MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE
EN MAJUSCULES

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

ères formations - 33 avenue Marcel-Dassault - 31500 Toulouse

Et l'organisme professionnel

Adresse

Code postal Ville

Pays

Tél. Fax

E-mail

Art. 1 : **ères formations** s'engage à organiser les journées de formation intitulées : « **Je et nous** » **Comment apprendre aux tout-petits à vivre ensemble ?** ». L'organisme inscrit au titre de la formation professionnelle le(s) agent(s) suivant(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs : Acquisition et perfectionnement des connaissances théoriques, validation des acquis de l'expérience professionnelle. Programme - **Date** : 15 et 16 octobre 2020 - **Durée** : 13h30 réparties sur 2 jours - **Lieu** : La Friche la Belle de Mai (Marseille).

Art. 2 : **Dispositions financières :** Coût unitaire de la formation : 300 € ou 340 € (pour toute inscription après le 25/09/2020). Nombre de stagiaires : Coût total : € (ou €) x =

Art. 3 : **Annulation :** **ères formations** se réserve le droit d'annuler les Journées Spirale un mois avant le début prévu des Journées. Remboursement intégral de l'inscription. • En cas d'annulation par le participant jusqu'à 15 jours avant le début des Journées 20 % de l'inscription sera dû, au titre des frais de dossier. • En cas d'annulation par le participant après le 1^{er} octobre 2020, l'intégralité de l'inscription sera due.

Art. 4 : **Date d'effet et durée de la convention :** La présente convention prend effet à compter de la date de signature de cette convention par **ères formations** pour s'achever le 16 octobre 2020 à 16h30.

Art. 5 : **Différends éventuels :** Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

À

Le / /

Signatures :

Le co-contractant

Pour **ères formations**,

Marie-Françoise

Dubois-Sacrispeyre